



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019**

PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. LECLERT Bruno

Secrétaire : M. MICHEL Gino

Membres présents : tous les membres sont présents, sauf :

- M. PLANCON Maxime, excusé, qui a donné procuration à M. HIRTZEL Martial
- Mme MULLER Annie, excusée, qui a donné procuration à Mme DENIMAL Sophie
- Mme SANTI Magali, excusée, qui a donné procuration à M. LECLERT Bruno
- M. VIVOT Emmanuel, excusé, qui a donné procuration à Mme POUPENEY Frédérique
- M. GUINCHARD Yves, excusé, qui a donné procuration à M. GUEY Jean-Pierre
- M. BOSSY Olivier, absent
- Mme BOURDENET Aurélie, absente

La séance est ouverte à 20H30.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juillet 2019
- Compte-rendu de l'entretien du 18 juillet 2019 avec les personnes du C.M.S. de Valdahon
- Restauration du Gour dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité »
- Délibérations :
 - Acquisition parcelle / frais de bornage et frais de notaire
 - Classement de la longueur de voirie de la commune nouvelle
 - Affouage 2019/2020 : prix du stère à 6 €
 - Choix de l'A.M.O. pour le périscolaire (Eboconsult) et demande de subvention au Département
 - Adoption du rapport du SYDED étude de faisabilité chauffage bois école
 - Autorisation donnée au trésorier de passer des écritures au budget principal suite à la dissolution comptable de la C.C.V.A.
- Dossiers C.C.P.H.D.
- Informations diverses

M. LECLERT demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'encaissement des cartes jeunes.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUILLET 2019

Le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2019 a été adressé à l'ensemble des conseillers et est approuvé par dix-neuf voix pour et deux abstentions. [délibération n°1]

2/ COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LES PERSONNES DU C.M.S.

Mesdames POURCELOT Lucie (directrice du centre médico-social de Valdahon) et PATEL Laëtitia (éducatrice spécialisée) ont rencontré le maire et le premier adjoint le 18 juillet 2019 afin de présenter leurs activités :

- Aide aux familles en difficulté : actions éducatives à domicile, enfance en danger, adolescence et conseil.
- Service de protection maternelle et infantile (P.M.I.) : consultations médicales et permanences de puériculture, consultations en psychologie pour l'accompagnement à la naissance, conseil conjugal, agrément des assistantes maternelles.
- Aide sociale : R.S.A., économie et budget des familles, difficultés financières et impayés, surendettement, hébergement social et logement de transition, addiction et santé, accompagnement personnalisé, soutien à l'insertion sociale et professionnelle.

L'équipe de professionnels du C.M.S. est composée d'éducateurs et assistants de service social, d'infirmières, d'une puéricultrice, d'une sage-femme, d'un médecin et d'un psychologue de P.M.I. et de conseillers en économie sociale et familiale.

Le centre médico-social assure un accompagnement financier dans les situations de difficultés transitoires (délai administratif avant une rentrée financière, attente d'un dossier de désendettement, rétablissement de l'équilibre budgétaire du ménage).

L'accompagnement financier peut être direct, mais peut aussi revêtir la forme de bons d'alimentation, d'avances, de prise en charge directe de certains achats, etc.

Le centre médico-social souhaite connaître la position de la commune quant à une contribution financière complémentaire si elle est sollicitée (après présentation du dossier et de la situation de la famille concernée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable par dix-neuf voix pour et deux abstentions.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

M. LECLERT Bruno et le président du C.C.A.S. seront les interlocuteurs du C.M.S. pour ces dossiers.
[délibération n°2]

3/ RESTAURATION DU GOUR DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS

Les opérations prévues concernent l'aménagement d'abreuvoirs et la restauration de certains linéaires de plantation.

La première phase sera l'aménagement des abreuvoirs des communes de Bouclans, Champlive et Osse. Les travaux ont débuté le 26 août 2019 et devraient se terminer aux alentours du 15 septembre.

Les autres opérations (restauration de ripisylves, plantation de haies champêtres) s'échelonneront jusqu'en avril 2020.

C'est l'entreprise BOUVRESSE TP qui est chargée des travaux.

L'arrêté n°DDT25-ERNF-2019-04-23-01 mentionne dans son article 1 : « le système d'abreuvoir, consistant en la mise en place de trois pompes à nez est remplacé par trois abreuvoirs à descente aménagée qui seront installés sur les parcelles OE55, OE59 et ZE03 de la commune de Bouclans ».

Ces travaux ont été commandés par l'Agence de l'Eau.

4/ ACQUISITION PARCELLE SIMON

Dans le cadre du projet de lotissement « Les Hauts d'Ambre », un accord a été trouvé avec M. SIMON François, propriétaire de la parcelle attenante (parcelle cadastrée section ZE n°87 à la Crait), afin de permettre le passage vers le lotissement depuis sa propriété, en contrepartie du raccordement à l'assainissement de sa propre parcelle, pour les futurs terrains à bâtrir.

Sur les conseils de son géomètre, M. SIMON consent à céder gracieusement à la commune la surface concernée, soit environ 320 m².

De son côté, la commune prendra en charge les frais de bornage et les frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité (vingt et une voix pour) la prise en charge des frais de bornage et des frais de notaire dans le cadre de la cession à titre gracieux à la commune d'une surface de 320 m² par M. SIMON et donne l'autorisation au propriétaire de pouvoir se brancher sur les canalisations passant sur cette bande de terrain. *[délibération n°3]*

5/ LONGUEUR DE VOIRIE DE LA COMMUNE NOUVELLE

L'ex-commune de Bouclans a réalisé un métré, par l'intermédiaire du cabinet COQUARD, de ses voies communales pour une longueur totale de 18 127 mètres.

L'ex-commune de Vauchamps a réalisé un métré de ses voies communales pour une longueur totale de 2 600 mètres.

Selon les services de la Préfecture, le métré total des voies communales de la commune nouvelle de Bouclans est de 23 132 mètres.

Cette donnée étant utilisée pour l'attribution de la D.G.F. aux communes, il y a lieu de délibérer sur le métré officiel.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité (vingt et une voix pour) la mesure de 23 132 mètres retenue par les services de la Préfecture. *[délibération n°4]*

6/ PRIX DE L'AFFOUAGE 2019/2020

Le prix du stère d'affouage était fixé pour l'année 2019 à 6 €.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir ce prix pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité (vingt et une voix pour) le tarif de 6 € par stère de bois pour l'affouage 2019/2020. *[délibération n°5]*

7/ BATIMENT PERISCOLAIRE : CHOIX DE L'A.M.O. ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

L'accueil périscolaire des enfants à Bouclans utilise actuellement un bâtiment préfabriqué prévu initialement à titre provisoire.

L'état du bâtiment et les conditions d'accueil n'étant plus adaptées, la commune envisage la création d'un bâtiment dédié à l'accueil périscolaire, à proximité du bâtiment d'école.

Une étude sera conduite afin d'optimiser les conditions de chauffage entre les deux bâtiments, dans une approche de développement durable.

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité (vingt et une voix pour) décide :

- de confier à la société "EBOCONSULT", pour un montant de 19 980 € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire.

- d'autoriser le maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme départemental "Assistance à maîtrise d'ouvrage".

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

 - Département du Doubs : 10 500 €
 - Fonds propres : 9 480 €

- de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives.

- de réaliser cette étude dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- de convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation.

- d'informer le Département de la suite qui est donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération ou courrier du maire. *[délibération n°6]*

8/ CONVENTION AVEC LE SYDED

Le SYDED propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation. La commune souhaite profiter de ce dispositif pour réaliser une étude de faisabilité de chaufferie bois pour les bâtiments groupe scolaire et périscolaire.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation.

Après consultation des titulaires de l'accord-cadre, le SYDED a retenu l'offre du bureau d'études SF2E Ingénierie pour un montant de 3 160 € HT soit 3 792 € TTC.

Conformément aux dispositions indiquées en détails dans la convention précitée, la commune s'engage à payer au SYDED le montant de 1 850 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (vingt et une voix pour) :

- autorise M. le Maire à signer la convention pour la réalisation de l'étude ;
- autorise l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- désigne Monsieur Martial HIRTZEL en tant que « référent ».

[délibération n°7]

9/ AUTORISATION DONNEE AU TRESORIER DE PASSER DES ECRITURES DE REGULARISATION SUITE A LA DISSOLUTION DE LA C.C.V.A.

Monsieur COMMAN, trésorier de la commune, nous informe qu'une erreur a été effectuée lors de la ventilation des subventions amortissables entre les communes de l'ex-CCVA au moment des écritures de la dissolution comptable de cette ancienne communauté de communes.

Afin qu'il puisse procéder aux corrections nécessaires, le conseil doit délibérer pour l'autoriser à passer les écritures suivantes :

- Débit du compte 1313 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables/Département) pour 1 268.14 €.
- Débit du compte 13911 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables/Etat et établissements nationaux) pour 1 876.65 €.
- Débit du compte 13931 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables/DETR) pour 592.13 €
- Débit du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 1 256.09 €

Soit un total de débits de : 4 993.01 €

- Crédit du compte 1311 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables/Etat et établissements nationaux) pour 2 819.26 €
- Crédit du compte 1331 (fonds affectés à l'équipement amortissable/DETR) pour 1 309.47 €
- Crédit du compte 13913 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables/Département) pour 864.28 €

Soit un total de crédits de : 4 993.01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour, autorise monsieur le trésorier à passer ces écritures. *[délibération n°8]*

10/ VENTE DES CARTES JEUNES

M. LECLERT rappelle que dans l'ex-commune de Vauchamps, la carte jeunes était offerte aux bénéficiaires par la municipalité.

Dans l'ex-commune de Bouclans, elle était offerte aux jeunes d'un certain âge, à condition qu'ils soient venus s'inscrire en Mairie et elle était vendue 3.50 € sinon.

Lors de la réunion de conseil du 28 juin 2018, le conseil municipal a décidé d'offrir la carte aux jeunes âgés de 10 à 18 ans et de vendre la carte pour les autres jeunes au prix de sept Euros (prix coûtant).

Le maire propose de rouvrir le débat sur l'opportunité de fixer le même prix pour un jeune qui n'est pas dans la tranche d'âge ou pour un jeune qui est dans la tranche d'âge, mais qui ne s'est pas inscrit.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, fixe à l'unanimité (vingt et une voix pour) les conditions de vente des cartes jeunes comme suit :

- Pour les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2009 qui se sont inscrits en Mairie avant le 30 juin 2019 : gratuite
- Pour les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2009 qui ne se sont pas inscrits en Mairie avant le 30 juin 2019 : 3.50 €
- Pour les jeunes en dehors de cette tranche d'âges : 7 €

Les ventes se feront dans la limite des stocks disponibles.

A partir de 2020, le tarif appliqué sera celui adopté par la commune nouvelle le 28 juin 2018 et les commandes de cartes se feront uniquement en fonction des demandeurs inscrits avant la date limite fixée par le conseil municipal. *[délibération n°9]*

11/ DOSSIERS C.C.P.H.D.

Le conseil communautaire ne s'étant pas réuni depuis le dernier conseil municipal, il n'y a pas de nouvelles informations à porter à la connaissance du conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil communautaire se tiendra le lundi 30 septembre 2019 à vingt heures. Le lieu n'est pas encore connu.

12/ INFORMATIONS DIVERSES

- Les ateliers « Bons Jours » proposés par la Mutualité Française proposent des ateliers divers pour les seniors : nutrition, sommeil, forme et santé, équilibre et mémoire. Une somme de 20 € par atelier est demandée si l'on veut participer.
- Un logement libre, ainsi qu'un garage, sont à louer à l'ancienne gendarmerie.
- Le local professionnel loué jusqu'en juillet aux kinésithérapeutes est également vacant.
- Organisation du Bouclethon 2019.
- M. PIQUARD Paul explique que le cabinet PICARD ET VIALA est venu à l'Espace Culturel pour évaluer notre actuel système de chauffage. Il n'a pas encore fourni ses conclusions.
- Le géomètre du cadastre sera présent pour faire des contrôles sur la commune du 22 août au 30 septembre 2019. Une ampliation de l'arrêté préfectoral a été affichée en Mairie.
- Le comice agricole aura lieu le 12 octobre 2019 à Dammartin-les-Templiers.
- Suite à la naissance de son fils, Mme TANNIERRE Victoria est cordialement invitée au prochain conseil municipal.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 18 octobre 2019.
Secrétaire de séance : Mme MULLER Annie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire,



